

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

-----  
**EXTRAIT DE LA  
 SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
 -----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Assemblées et intercommunalité :**

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS INTERNES – REMPLACEMENT DE M. NOURRY SUITE A SA DEMISSION - COMITE DE LA HALLE AUX POISSONS**

DEL20240923\_02D

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :28

Pour : 28

Contre :

**Rapporteur : Le Maire**

A la suite de la démission de M. NOURRY, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions internes où il siégeait en tant que représentant de la liste 2 d'opposition (Ouistreham Ecologiste et Citoyenne).

Mme Marie Le Bas étant seule candidate pour remplacer M. Nourry, **les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée.** Elle est désignée à l'unanimité.

La composition de la commission concernée s'établit donc comme suit :

<b>COMITE DE LA HALLE AUX POISSONS (CHP)</b>	
DEL20200602_02D modifiée par DEL20210329_01C - 7 membres dont le maire	
Comité consultatif réuni pour la bonne gestion de la halle aux poissons et tout ce qui touche les pêcheurs : <b>Gestion de la Halle aux Poissons :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement et entretien de la halle,</li> <li>- attribution des étals.</li> </ul> <b>Règlementation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- règlement intérieur de la halle ;</li> <li>- vérification des conditions d'attribution de l'étal ;</li> <li>- vérification des conditions sanitaires et réglementaires de la vente ;</li> <li>- application et sanctions.</li> </ul> <b>Tarification :</b> révision du loyer des étals. <b>Politique en faveur de la pêche :</b> animations de la halle, contribution des concessionnaires aux animations ville. <b>Médiation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- règlement des conflits avec/entre les concessionnaires d'un étal ;</li> </ul> -...	<b>Membres de droit (le maire + 1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élu délégué au commerce/ VP : M. MAUGER</li> </ul> <b>5 Membres élus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 élus de la majorité</li> <li><b>R. PUJOL – P. QUIVRIN - A. CHAPELIER</b></li> <li>- 1 élu liste 1 opposition (14.28%) : <b>E. TISON</b></li> <li>- 1 élu liste 2 opposition (14.28%) : <b>M. LE BAS</b></li> </ul> <b>Membres extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 représentants des concessionnaires pêcheurs,</li> <li>- 2 représentants des concessionnaires non pêcheurs,</li> <li style="padding-left: 20px;"><b>+ éventuellement</b></li> <li>- le président de l'UCIA,</li> <li>- un représentant de la capitainerie/de la CCI</li> <li style="padding-left: 20px;"><b>+ personnel communal en charge de la Halle, ST...</b></li> </ul>

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2114 04884-20240923-DL20240923\_

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA  
Extrait du Registre des Délibérations

DEL20240923\_02D  
Du 23 septembre 2024  
CM4.2024



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024  
Certifié exécutoire.